Département de la Haute-Saône

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LURE

D O C U M E N T A P P R O U V E

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de LURE

Document graphique
Sud de la commune au 1 / 2 000 ème

P i è c e n ° 4.3.13.2

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : 29.05.2017
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire : 26.06.2018

INITIATIVE Aménagement et Développement
Initiative
"Tête de Vaivre" 5 Place Lafayette 70000 VESOUL
Tél : 03.84.76.05.87 - Fax : 09.70.61.16.16
contact@initiative-amenagement.fr
Antenne de Montbéliard
Tél : 03.81.91.37.80 - montbeliard@orange.fr

0 20 m 40 m 100 m
"Origine système CC - DDSP", Grille de Pirlet générale - RF93 "
Plan cadastral actualisé au avril 2016

Légende

Limite de zones. Limite de secteurs. Limite de communes.

ZONES URBAINES

UA Zone urbaine mixte – centre ancien

UAa Zone urbaine mixte – centre ancien - Ville de Lure.

UAas Secteur de la zone UAa où l'assainissement autonome est autorisé.

U Zone urbaine mixte : habitat et activités économiques, services, équipements compatibles avec l'habitat.

Ui Secteur de la zone U soumis à des risques d'inondations liés au PPRI.

Uf Secteur de la zone U réservé au domaine ferroviere.

Uj Secteur de la zone U occupés par des jardins à préserver

Un Secteur de la zone U soumis à des conditions particulières (sous-sol interdit).

Us Secteur de la zone U où l'assainissement autonome est autorisé.

Uis Secteur de la zone U soumis à des risques d'inondations liés au PPRI et où l'assainissement autonome est autorisé.

Uc Secteur de la zone U soumis à des conditions particulières de hauteur.

Up Secteur de la zone U soumis à des conditions particulières (sites pollué).

UX Zone urbaine à vocation d'activités économiques.

UXi Secteur de la zone UX soumis à des risques d'inondations liés au PPRI.

UXa Secteur de la zone UX où l'industrie est interdite.

UXb Secteur de la zone UX où des extensions et des annexes des habitations existantes sont autorisées

UXai, UXdi Secteur de la zone UX où l'industrie est interdite et soumis à des risques d'inondations liés au PPRI.

UXs Secteur de la zone UX où l'assainissement autonome est autorisé.

ZONES A URBANISER

AU Zone à urbaniser lorsque les équipements publics situés à sa périphérie immédiate auront une capacité suffisante pour desservir l'ensemble de la zone - Vocation principal d'habitat.

AUn Secteur de la zone AU soumis à des conditions particulières (sous-sol interdit).

1AU Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. Les équipements publics situés en périphérie immédiate ont une capacité suffisante pour desservir l'ensemble de la zone - Vocation principale d'habitat.

$1AU_{13.1}$ Secteur de la zone 1AU - Vocation principale d'habitat (cf. OAP).

1AUX Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. Les équipements publics situés en périphérie immédiate ont une capacité suffisante pour desservir l'ensemble de la zone - Vocation principale d'activités économiques.

1AUXa Secteur de la zone 1AUX où l'industrie est interdite.

$1AUXa_{13.1}$ Secteur de la zone 1AUX - Vocation principale d'activités économiques (cf. OAP).

ZONES AGRICOLES

A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

Ai Secteur de la zone A soumis à des risques d'inondations liés au PPRI.

Ak Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques).

Aki Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques) et soumis à des risques d'inondations liés au PPRI.

Ab Secteur de la zone A soumis à des conditions particulières (abris d'animaux).

Ac Secteur de la zone A soumis à des protections de captage.

Ap Secteur de la zone A - non constructible, protection paysagère.

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie (m²)
13.1	Création d'une piste cyclable	Commune	2 431
13.2	Création de voirie	Commune	1 859
13.3	Création de voirie	Commune	1 924
13.4	Création de voirie	Commune	766
13.5	Création de voirie	Commune	381
13.6	Création de cheminement piéton	Commune	215
13.7	Création de voirie	Commune	743
13.8	Création d'un chemin piéton	Commune	759
13.9	Création de voirie (prolongement Bvd de Franche Comté)	Commune	12 706
13.10	Création de voirie	Commune	1 201
13.11	Création de voirie	Commune	678
13.12	Création d'un cheminement piéton	Commune	146
13.13	Création d'un passage de voie ferrée (cycles et piétons)	Commune	876
13.14	Elargissement de voirie	Commune	1 207
13.15	Création de voirie	Commune	342
13.16	Création de voirie	Commune	331
13.17	Création de voirie	Commune	620

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

Ni Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondations liés au PPRI.

Nn Secteur de la zone N soumis à des conditions particulières ou à des risques inondations par remontée de nappes ou en lien avec des données de la DDT (hors atlas du Rahin, PSS ou PPRI).

NL Secteur de la zone N à vocation de loisirs.

NLi Secteur de la zone N à vocation de loisirs et soumis à des risques d'inondations.

Liaisons douces (piétonnes ou cyclables) à conserver ou à valoriser.

Exploitations agricoles

ICPE soumis à autorisation (pour information).

Site pollué (BASOL)

Emprise du projet routier du Département 70 pour l'accès à AREMIS, à titre informatif

Emplacements réservés et numéro d'opération.

Secteurs concernés par des risques et nuisances

Secteur soumis à des risques de mouvement de terrain (aléa faible).

Indices localisés (effondrement, doline, gouffre, source...).

Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et/ou éléments de paysage à protéger au titre des articles R.123-11 b) et L. L.151-19 et L151-23 .

Cours d'eau, plans d'eau.

Bois, haie, bosquet, verger, ripisylve.